
RELATION DU PASSAGE D'UN AMBASSADEUR TURC

A AUXERRE EN 1721

Par M. A. GUILLOIS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT D'AIX

Les membres de la Société des Sciences qui ont assisté à la séance tenue l'an dernier à Noyers se souviennent sans doute d'y avoir entendu, de la bouche de mon père, un récit du passage dans nos pays, en 1721, d'un ambassadeur turc, Mahomet Effendi, d'après un document conservé aux Archives Nationales (1). Mon père n'avait détaché de ce document, pour vous le communiquer alors, que les seules lignes relatives à la réception de cet ambassadeur à Noyers. J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant pour vous d'avoir connaissance aussi de ce qui concerne le passage de ce même personnage, le jour précédent, à Auxerre.

D'après une note relative à la route qu'il devait parcourir dans la généralité de Dijon (2), Mahomet Effendi devait partir de Joigny le 6 août 1721 et aller loger à Auxerre où il devait séjourner un jour, puis arriver le 8 à Noyers, le 9 à Montbard, etc.; les étapes suivantes étaient fixées à Chanceaux, Dijon, Beaune, Chalon, Tournus, Mâcon, d'où il devait entrer dans la généralité de Lyon; les villes où il devait séjourner un jour, entre Auxerre comme je l'ai dit, étaient Dijon, Chalon et Mâcon.

Le voyage fut un peu retardé. Le Maire et les échevins d'Auxerre furent avertis par une lettre de M. de La Briffe, intendant en Bourgogne, datée du 2 août, que l'ambassadeur n'arriverait à Auxerre que le 8 (3). Des instructions détaillées sur les honneurs à lui rendre avaient d'ailleurs été envoyées (4) et vous allez voir que la ville d'Auxerre reçut dignement l'ambassadeur. Voici ce

(1) Voir *Bulletin* 1912, 2^e semestre.

(2) Voir Arch. Nat., K 139^A, n^o 10^b.

(3) Arch. munic. d'Auxerre, L 215, n^o 1.

(4) Arch. Nat., K 139^A, n^o 10^b, et Arch. munic. d'Auxerre, L 215, n^o 2.

qui nous concerne dans le récit officiel qui nous a été conservé de son passage dans les villes du duché de Bourgogne (1) :

« ... AUXERRE. — Son Excellence arriva dans cette ville le 9^e aoust, sa venue fut précédée par les fourriers de la Cour qui avaient eu ordre de le suivre pour choisir un logement qui luy fut convenable; le grand logis appelé le duc de Bourgogne fut de toutes les maisons celle qui parut la plus propre et la plus comode pour le recevoir; en effet, la grandeur de ses appartemens, la propreté des meubles et la beauté de son aspect firent choisir cet hôtel pour M. l'Ambassadeur ().

« MM. les Magistrats en robes violettes, précédés par la Compagnie colonelle, vint se placer à la porte d'entrée pour y complimenter Son Excellence.

« Cette démarche des magistrats devint inutile, M. de La Baune, gentilhomme du roy, qui avait ordre de ne point quitter M. l'Ambassadeur, leur dit que son Excellence ne descendroit point de carosse qu'à l'entrée du logis qui luy étoit préparé et qu'il en avoit ainsy usé dans toute sa route, ce qui obligea MM. les Magistrats à se retirer pour l'aller complimenter dans son hôtel, et M. de La Baune fit defenses de ne point tirer lorsque M. l'Ambassadeur passeroit, ce qui fut exécuté.

« Il traversa au milieu de la milice bourgeoise depuis l'entrée de la porte de la ville jusqu'au logis qui luy étoit destiné, et receut, sur les cinq heures du soir, la magistrature en corps, le maire porta la parole et luy fit un discours avec toute l'éloquence dont il est capable, auquel M. l'Ambassadeur répondit d'une manière très satisfaisante. On luy offrit ensuite les présens de la ville composés de plusieurs coffrets remplis de confitures seiches et glacées au nombre de vingt livres et quatre grandes pièces de pâtisserie travaillées avec beaucoup de délicatesse.

« Son Excellence le receut avec une démonstration gratuite et invita les magistrats de s'asseoir, ce qu'ils firent environ une demie heure pendant laquelle il leur fit faire plusieurs interrogat[ions] par son interprète, et y ayant répondu on leur fit servir le café; cela finy, ils prirent congé de luy. M. l'Ambassadeur partit le lendemain sans avoir voulu prendre de séjour... »

Ces renseignements sont un peu succincts. Heureusement, les ressources de nos Archives municipales (3) nous permettent de nous rendre un compte un peu plus minutieux de ce que pouvait être une réception de ce genre au xviii^e siècle : en effet, un nouvel

(1) Arch. Nat., K 139A, n° 10³, pages 1 à 3.

(2) Qu'est-ce que ce logis du duc de Bourgogne ? Remarquons qu'il ne s'agit pas là forcément d'une hôtellerie. Il est, au contraire, plus vraisemblable que l'ambassadeur descendit dans une maison particulière, comme cela a eu lieu en 1741 (V. *infra*.)

(3) Arch. mun. d'Auxerre, L 215.

ambassadeur turc, Zaïd Effendi (1), traversa Auxerre vingt ans plus tard, se dirigeant, en sens inverse, de Lyon sur Paris et, à défaut d'un récit proprement dit, nous avons les instructions reçues par la Municipalité et le compte des dépenses qui furent faites.

La réception de Son Excellence ne demande pas peu de préparatifs : il faudra lui fournir, pendant son séjour, une compagnie de 50 bourgeois, commandés par un capitaine et deux lieutenants de milice bourgeoise qu'il s'agit de former « le plus lesté » qu'il sera possible; on revient là-dessus avec insistance (2).

Il faudra assurer le logement et le ravitaillement, non seulement de l'ambassadeur, de sa suite, des gentilshommes français qui lui sont attachés et du personnel inférieur, mais de l'escorte qui sera, de Noyers à Sens, composée d'un détachement de trente cavaliers du régiment de Puisieux (3), et encore de deux brigades de la maréchaussée. Tout cela représente un nombre assez considérable d'hommes et de chevaux.

Le cortège de l'ambassadeur marche en deux colonnes successives. Dans la seconde est l'ambassadeur qui voyage en famille, car il a son fils, son gendre et jusqu'au gouverneur de son fils. A la tête de la première est le trésorier général. La composition des deux colonnes est notifiée à notre Municipalité; voici les totaux : 1^{re} colonne : 70 tures, 80 chevaux, 20 palefreniers français; 2^e colonne : 80 tures, maîtres et valets, 30 palefreniers français, 100 chevaux (4).

Et nous avons des détails circonstanciés sur le logement et les vivres à fournir pour tout ce monde. Tenons-nous en à la 2^e colonne, la plus imposante par le nombre et la qualité des personnes. Que tous soient dans la même maison, si possible. Il faut trois chambres séparées pour l'ambassadeur, son fils et son gendre; trois autres chambres séparées avec trois lits de maîtres pour l'homme de loi, le secrétaire et le maître des cérémonies; des draps dans ces six lits; une chambre à cheminée pour faire le café dans la maison de l'ambassadeur; puis des chambres pour mettre à terre des matelas et couvertures, à l'usage des vingt pages, des valets de chambre, des valets de pied, des douze cuisiniers; une chambre pour le maître d'hôtel et quatre personnes avec lui; une grande cuisine pour les Turcs (5).

Au point de vue du logement, il est bien recommandé (6) d'ins-

(1) Chardon, *Histoire de la ville d'Auxerre*, II, 454.

(2) Lettres du comte de Tavannes, commandant pour le roi en Bourgogne, 16, 18 et 20 nov. 1741, au dossier précité n^{os} 3, 5, 6.

(3) Lettres du comte de Tavannes, 18 nov. 1741 et 25 nov. 1741, au dossier précité n^{os} 5 et 9.

(4) Etat non daté, au même dossier, n^o 16.

(5) Etat envoyé par le comte de Tavannes et M. de Varennes, subdélégué, 25 nov. 1741, même dossier, n^o 11.

(6) Voir au dossier précité les n^{os} 7, 8 et 9.

taller l'ambassadeur, son fils, son gendre, M. de Joinville et les personnes les plus distinguées de sa suite, non pas dans des « cabarets », cela s'est fait à une étape antérieure et l'ambassadeur en a paru mécontent (1), mais dans des maisons particulières. Les privilégiés qui auraient des maisons propres à ce logement devraient s'y prêter, étant entendu que cela ne saurait préjudicier à leurs privilèges (2).

Pour les vivres, voici les provisions dont a besoin la 2^e colonne (3) : 5 moutons, 20 poules, 10 poulets, 20 livres d'oignons, 30 de farine, 100 œufs, 30 livres de beurre, 6 de sel, 2 de raisins secs. Des herbage : poireaux, céleris, chicorée, épinards et oseille, 15 livres de chandelle, 20 pots de lait, 130 livres de pain qui ne soit guère cuit et du jour, en pains d'une livre, 1 livre d'huile, 1 pot de vinaigre, 2 dindons. Des fruits : pommes, poires et raisins. 300 livres de charbon, 2 voitures de bois. — Voici un menu de l'ambassadeur : un pot-au-feu pour l'ambassadeur à la dinée, composé de mouton, bœuf et une poule; 2 poulets en particulier prêts à mettre à la broche sans être ni piqués ni bardés de lard. Et, en outre, il faudra tenir les viandes et autres choses nécessaires pour une table de 12 à 15 couverts à la française.

Peut-être cette quantité de provisions va-t-elle vous donner des inquiétudes... rétrospectives pour les finances de notre cité. Mais il est bien stipulé que le prix des denrées et provisions doit être payé des fonds dont S. M. a ordonné l'application à la dépense de toute nature de ce voyage (4). Quoi qu'il en soit, nous possédons un état, arrêté et signé par les Maire et échevins le 8 juillet 1742, indiquant les « frais qui ont été faits pour le passage, logement et réception du trésorier et de l'ambassadeur de la Porte Ottomane, arrivés en deux colonnes, la première où était le grand trésorier, arrivée le 4 décembre 1741 avec séjour; la deuxième arrivée, le 6 sans séjour (5) ».

Voici ces dépenses :

Pour l'hôtel qui a servi au logement du grand trésorier et de l'ambassadeur, les officiers et domestiques des deux colonnes, pour avoir meublé ledit hôtel et les appartements, compris les frais de

(1) Voir la copie d'une lettre de M. le marquis de Roché, baron commandant en Lyonnais, au même dossier, n° 9.

(2) Ordonnance du comte de Tavannes, 28 nov. 1741, au même dossier n° 8.

(3) « Liste de ce qu'il faut pour la colonne de M. l'Ambassadeur », 25 nov. 1741, même dossier, n° 13. Voir une liste assez différente et non datée, peut-être rédigée à Auxerre, même dossier, n° 15.

(4) Lettre de M. de Varennes, subdélégué, 17 nov. 1741, même dossier, n° 4.

(5) Même dossier, n° 17.

voitures, et loyer desdits meubles et renvoi chez les particuliers à qui lesdits meubles appartenait : 302 livres 10 sols.

Loyer de 70 meubles et couvertures pendant 3 jours : 70 livres.

Payé au nommé Tévenin, canonnier, pour avoir tiré les boîtes et coulevrines à l'arrivée de l'ambassadeur, le soir pendant son souper et le lendemain à son départ, y compris la poudre : 80 livres.

Pour le présent fait à l'ambassadeur en gâteaux, tourtes d'amandes de franchipanne et d'écorce citron, confitures seiches, compris les corbeilles ornées de guirlandes et 3 douzaines de bouteilles de eide : 170 livres.

A M. de Joinville, en présent, 24 bouteilles de vin et 12 pièces de gibier : 54 livres.

Pour réparation des dégradations faites à l'hôtel où était logé le trésorier, l'ambassadeur et leur suite, suivant la visite faite après leur départ avec le propriétaire dudit hôtel : 51 livres 10 sols.

Remboursé à M. de Pontagny, subdélégué, pour voyage et course d'Auxerre à Noyers, retour, et d'Auxerre à Bassou, et 6 livres à un exprès envoyé de Noyers par M. de Joinville, en tout 59 livres 4 sols.

Le total de toutes ces dépenses monte à 797 livres 4 sols.
